



Brionnais
Sud Bourgogne

DECISION DE LA PRESIDENTE n°2025/D003

**Prise en vertu de la délégation d'attributions
donnée par le Conseil de Communauté**

La Présidente de la Communauté de Communes,

Vu l'article L2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2021-114, en date du 15 octobre 2021, donnant délégation permanente d'attributions du Conseil de Communauté à la Présidente, et notamment « *de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget* »,

DECIDE

Article 1

Il est établi un contrat pour réfection de la toiture et désamiantage du bâtiment des services techniques situé 3 rue Louis Callier 71800 LA CLAYETTE, entre la Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne, représentée par sa Présidente Madame Stéphanie DUMOULIN, et la SAS BATIMONTAGE - 422 rue de la Gare - 71740 SAINT MAURICE LES CHATEAUNEUF, pour un montant de 51 250 € HT, soit 61 500 € TTC (TVA 20%).

Article 2

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et soumise aux modalités d'affichage usuelles.

Baudemont, le 19 février 2025

La Présidente,
Stéphanie DUMOULIN

